



Diplôme : pas de rattrapage pas de passage en candidat libre

Par **skander METAT**, le 11/10/2017 à 11:33

Bonjour,

Il y a deux ans, j'ai passé un diplôme (bachelor banque : conseiller de clientèle professionnel dans une école privée : CFPB PARIS).

J'ai malheureusement raté ce diplôme d'un seul point (j'ai toujours mon relevé de note pour le prouver).

J'ai donc demandé à l'école si il était prévu que je puisse passer au rattrapage, j'ai reçu une réponse négative.

J'ai donc décidé de me renseigner pour passer uniquement la matière manquée en candidat libre l'année suivante (je précise qu'en candidat libre chaque épreuve est facturée au candidat).

A ma grande surprise l'école m'a répondu qu'il n'était pas possible que je repasse uniquement cette matière en candidat libre mais que je devais repasser toutes les épreuves.

De plus il m'a été expliqué que le diplôme avait subi des modifications et que si je choisissais l'option de repasser le diplôme en candidat libre, il fallait que je passe les nouvelles matières en plus...

Ma question est donc la suivante:

-Une école a-t-elle le droit de faire cela sachant que cela représente un coût supplémentaire pour le candidat?

-Puis-je attaquer l'école en justice pour préjudice moral (cela a été un passage assez difficile pour moi, j'ai dû me réorienter professionnellement)?

Par **Visiteur**, le 11/10/2017 à 13:11

Bonjour,

Il peut arriver de redoubler une année au CFPB, pourquoi votre employeur refuse-t-il de vous réinscrire ?

Par **skander METAT**, le 11/10/2017 à 13:15

L'employeur était d'accord pour me réinscrire mais je ne voulais pas refaire une année pour 1 point manqué lors de l'épreuve.

Repasser uniquement la matière sur laquelle je n'ai pas eu la moyenne était plus logique.